

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} juin 2023
Délibération n°5

L'An deux mille vingt-trois le premier juin à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-six mai s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : FISCHER Maryline à MOREAU Gaëlle - GRANET Alice à COQUILLAT Catherine - ADISSON Frank à BARONNAT Bernard - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Monsieur KIRKYACHARIAN Luc a été nommé secrétaire.

OBJET : TARIFS DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur proposition de la commission tourisme et économie, madame le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public communal, comme suit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (hors marché hebdomadaire)		
	Tarifs en Euros	Remarques
Commerces ambulants ou sédentaires saison estivale	Le mètre carré : 17,50 €	Saison estivale : du 1 ^{er} mai au 30 novembre
Commerces ambulants ou sédentaires saison hivernale	Le mètre carré : 15,00 €	Saison hivernale : du 1 ^{er} décembre au 30 avril
Cirque	50 € par jour	Caution : 300 €
Spectacle ambulant	46 € par jour	Caution : 250 €

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'exposé du Maire
- **Approuve** les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public, tels que proposés par madame le Maire et exposés ci-dessus ;
- **Dit** que ces tarifs remplacent et annulent les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public approuvés par la délibération n°2 du 19 décembre 2018 délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



Le secrétaire de séance
Monsieur KIRKYACHARIAN Luc

